

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la srl « HARVAR », représentée par Monsieur VAN DER VAEREN Harold, dont les bureaux se trouvent Avenue Guillaume Abeloos 15 bte 14 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert.

Le terrain concerné est situé Rue du Pont du Christ, 35-37 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section M n°710H.

Le projet consiste à la transformation d'une vitrine commerciale : la vitrine existante à droite de la porte d'entrée commune aux 2 commerces sera divisée en 2 pour y créer une porte permettant un accès indépendant à la surface commerciale de droite (n°35).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Les écarts aux indications du guide régional d'urbanisme sont les suivants :

« Les façades des immeubles sis à front de rues, ruelles ou impasses doivent être maintenues en harmonie avec la zone à sauvegarder. »

La modification de la façade tend à rompre l'harmonie de l'immeuble et de la zone à sauvegarder.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 17 au 31 mai 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 6 mai 2024